

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2411**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble (terrain + bâti) situé 28 avenue Jean Macé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2411**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble (terrain + bâti) situé 28 avenue Jean Macé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre de l'élargissement de la rue Jean Macé à Décines-Charpieu et conformément à l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 103 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), la Métropole de Lyon doit acquérir la maison à usage d'habitation située 28 avenue Jean Macé, propriété de madame Joséphine Félix veuve Girbes, monsieur François-Joseph Girbes, madame Véronique Hélène Girbes épouse Lacour, madame Mariane Girbes épouse Mas, monsieur Thomas Alexandre Joseph Garcia, madame Emma Léa Garcia et madame Eva Mariane Garcia, héritiers de madame Corinne Isabelle Girbes veuve Garcia.

**II - Désignation de la parcelle**

Il s'agit d'une maison d'une superficie de 103 m<sup>2</sup>, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée, de 3 pièces, petite dépendance, sur une parcelle de terrain en nature de cour et jardin d'une superficie totale de 255 m<sup>2</sup> cadastrée AX 132, libre de toute occupation cadastrée BS 343, pour laquelle un accord a été conclu entre le vendeur et la Métropole.

**III - Conditions de l'acquisition**

Aux termes du compromis, ce terrain nu sera acquis pour la somme de 370 000 € et intégré dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 4 octobre 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 370 000 €, d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée AX 132 de 255 m<sup>2</sup>, libre de toute occupation, située 28 avenue Jean Macé à Décines-Charpieu et appartenant à madame Joséphine Félix veuve Girbes, monsieur François-Joseph Girbes, madame Véronique Hélène Girbes épouse Lacour, madame Mariane Girbes épouse Mas, monsieur Thomas Alexandre Joseph Garcia, madame Emma Léa Garcia et madame Eva Mariane Garcia, héritiers de madame Corinne Isabelle Girbes veuve Garcia, dans le cadre de l'élargissement de ladite avenue, suivant ERV n° 103.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21, pour un montant de 370 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 5 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20230522-303896-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 23 mai 2023<br>Date de réception préfecture : 23 mai 2023 |
|---|